

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 33

7 janvier 2009

### SOMMAIRE

8TSCH S.A. ....	1540	Koelnag Holding S.A. ....	1547
AAG Fiduciaire ....	1554	Kyra Investissements S.à.r.l. ....	1569
AA Iberian Natural Resources & Tourism S.A. ....	1569	Laco Information Services S.A. ....	1580
AB Investments S.A. ....	1553	Leo Participations S.A. ....	1580
Alimav International S.A. ....	1538	Lëtzebuenger Douane's Gewerkschaft ...	1558
Anastacia S.A. ....	1538	Lexor S.A. ....	1546
Apache Luxembourg Holdings I ....	1584	Liexco S.A. ....	1541
Association du Personnel du Centre du Rham ....	1581	Loda Victoria Investment Company S.A. ....	1545
Association du Personnel Etatique Auprès de Servior ....	1581	LUX TMT s.à r.l. ....	1551
Assurances Risch S.à.r.l. ....	1543	Mafin ....	1542
Babouille, s.à r.l. ....	1550	Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg ....	1544
Babouille, s.à r.l. ....	1563	Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg ....	1542
BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l. ....	1549	Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg ....	1542
Blue Fish S.à r.l. ....	1539	Max Bögl International SE Niederlassung Luxemburg ....	1543
Brisbane International Valves S.A. ....	1582	Media Partners S.A. ....	1545
Carmatel Holding S.A. ....	1583	Metaform S.à r.l. ....	1582
cash.life Premium Policies ....	1566	Mezzo Invest S.A. ....	1569
Districtal S.A. ....	1539	N.A.C.C.E. S.A. ....	1569
Dlux Holdco S.à r.l. ....	1539	Organdi Immobilière S.A. ....	1583
Easyfairs Europe S.A. ....	1541	P.C.2I Luxembourg s.à r.l. ....	1543
EFI S.A. ....	1542	Petro Lux S.à r.l. ....	1562
ELF LuxCo ....	1546	Rhein Asset Management (Lux) S.A. ....	1577
EMCI LUX ....	1543	Sodalis SA ....	1559
Exatrade, S.à r.l. ....	1544	Steeg S.A. ....	1584
Finproject Services S.A. ....	1538	The Firm S.A. ....	1580
Fiwarec s.à r.l. ....	1556	The Firm S.A. ....	1546
Fruits Investments S.A. ....	1567	T.L.G S.A. ....	1569
Grosvenor Crescent Developments Finance S.à.r.l. ....	1540	Trotto International S.A. ....	1550
Hera Linco II Luxco S.à r.l. ....	1544	Vianden Investment S.A. ....	1576
Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	1578	Victoria Development S.A. ....	1541
Immo-Domus S.à r.l. ....	1544	Virgian Trust Holding S.A. ....	1541
ITS Lux S.A. ....	1548	Waterstar Holding S. à r. l. ....	1540
Klenke Schiffahrt S. à r. l. ....	1560		

**Alimav International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 66.041.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ALIMAV INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été dénoncé en date du 15 avril 2003.

Pour extrait conforme

Maître Martine FARIA, avocat à la Cour

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2008157274/8405/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07018. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Anastacia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.766.

L'administrateur unique de la société a pris la décision de transférer le siège social de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à l'adresse suivante:

L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Anastacia S.A.

Signature

Référence de publication: 2008157277/6449/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Finproject Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 70.556.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration tenue en date du 18 novembre 2008 que:

1. Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, Président et Administrateur;

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008157285/5387/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Blue Fish S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.379.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance du 14 novembre 2008:*

Il résulte du procès-verbal du Conseil de Gérance de la société BLUE FISH SARL tenue le 14 novembre 2008, que:

1. Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Gérant avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M<sup>e</sup> Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg en Gérant;

avec effet à dater du présent Conseil. Son mandat viendra à échéance en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008157295/5387/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02448. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Districal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.913.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée général extraordinaire du 10 octobre 2008*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2008 que:

- L'assemblée décide de fixer le siège social à 4, rue de l'eau à L-1449 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait conforme

DISTRICAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008157281/3222/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.202.725,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:*

«Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dlux HoldCo S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2008157195/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**8TSCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Gérard LECUIT  
Notaire

Référence de publication: 2008158992/220/12.

(080187965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**Waterstar Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 141.507.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 07 novembre 2008 de la société WATERSTAR HOLDING S.à r.l. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 01<sup>er</sup> novembre 2008:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., immatriculé sous le numéro B 46448 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, dont le siège social se situe 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant, à compter du 01<sup>er</sup> novembre 2008:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé sous le numéro B9098 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, dont le siège social se situe 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

3. Le siège de la société est transféré du 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg au 23 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg à partir du 01<sup>er</sup> Novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WATERSTAR HOLDING S.à r.l.  
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2008157251/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Grosvenor Crescent Developments Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.791.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°116 du 18 janvier 2006.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008157517/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06064. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Victoria Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 127.984.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008157522/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04421. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Liexco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 44.567.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008157534/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03980. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Virgian Trust Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 34.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008157511/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05938. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Easyfairs Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 98.998.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 novembre 2008.

Pour la société

E. EVERARD

Un administrateur

Référence de publication: 2008157614/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03713. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**EFI S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 12.476.517,84.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 99.060.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 novembre 2008.

*Pour la société*

E. EVERARD

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008157617/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03707. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080185471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.673.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008157540/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04005. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080185939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Mafin, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 35.378.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008157552/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03743. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080185878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.673.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008157541/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04003. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080185940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Max Bögl International SE Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.529.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008157542/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03996. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**EMCI LUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 35A, rue de Dudelange.  
R.C.S. Luxembourg B 91.823.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRESTACOMPTA Sàrl  
Signature

Référence de publication: 2008157567/6914/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06317. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**P.C.2I Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. «Le 2000», route de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 106.872.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRESTACOMPTA SÀRL  
Z.I. "Le 2000" - Route de Bettembourg, L-3378 Livange  
Signature

Référence de publication: 2008157571/6914/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06311. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Assurances Risch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 87, rue des Muguets.  
R.C.S. Luxembourg B 79.957.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.  
Pour la Société  
BDO Compagnie Fiduciaire S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008157536/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03983. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080185934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Hera Linco II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008157510/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00892. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Exatrade, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.

R.C.S. Luxembourg B 50.171.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008157509/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05118. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Immo-Domus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.356.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008157506/9720/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07065. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Max Bögl Bauunternehmung GmbH & Co.KG Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008157539/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04008. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Loda Victoria Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 45.915.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 2 décembre 2008:*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LODA VICTORIA INVESTMENT COMPANY S.A. tenue le 2 décembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Carlo FERRI, Umberto CERASI et Marco CAMERONI de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée accepte la démission de M. Edoardo ROSATI de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- M. Jacques RECKINGER, Maître en droit, né le 14.03.1965, à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Administrateur;

- M. René SCHLIM, Administrateur de sociétés, né le 08.05.1953 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Administrateur;

- M. Enzo LIOTINO, né le 23.03.1958, à Sammichele di Bari (Italie), demeurant professionnellement au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Comptable/Réviseur, siège au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg B 34.978.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des sociétés et associations.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008157216/5387/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Media Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.891.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2008:*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MEDIA PARTNERS S.A. tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Marco CAMERONI, Umberto CERASI et de Mlle Katuscia CARRAESI de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée accepte la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- Mme Louisella MORESCHI, née le 27.10.1957, à Beloeil (Belgique), demeurant professionnellement à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration et Administrateur; ;

- Mme Frédérique VIGNERON, né e le 05.11.1973, à Stavelot (Belgique), demeurant professionnellement à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- Mme Patricia JUPILLE, née le 04.06.1965, à Saint- Avoid (France), demeurant professionnellement à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

- GORDALE MARKETING LTD, Comptable/Réviseur, siège social à Stravalos Center Office 204, Stravalos, P.C. 2018, Nicosia, Chypre, n° du registre de Chypre HE 155572.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des sociétés et associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008157217/5387/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**ELF LuxCo, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 10.324.470,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.224.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises en date du 26/11/2008:*

«Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Elf Luxco S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008157199/9033/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**The Firm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 4, Am Eck.

R.C.S. Luxembourg B 88.300.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008157297/5770/12.

(080185725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

---

**Lexor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.162.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2008:*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LEXOR S.A. tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Marco CAMERONI, Umberto CERASI et de Mlle Katuscia CAR-RAESI de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée accepte la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- Mme Louisella MORESCHI, née le 27.10.1957, à Beloeil (Belgique), demeurant professionnellement à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration et Administrateur;

- Mme Frédérique VIGNERON, née le 05.11.1973, à Stavelot (Belgique), demeurant professionnellement à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- Mme Patricia JUPILLE, née le 04.06.1965, à Saint- Avoird (France), demeurant professionnellement à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

- GORDALE MARKETING LTD, Comptable/Réviseur, siège social à Stravalos Center Office 204, Stravalos, P.C. 2018, Nicosia, Chypre, n° du registre de Chypre HE 155572.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des sociétés et associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008157219/5387/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02443. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080186252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

### **Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.269.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 décembre 2008*

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification du siège social des Administrateurs personnes morales suivants de la Société comme suit :

\* MADAS S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* FINDI S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

KOELNAG HOLDING S.A.

FINDI S.à.r.l / MADAS S.à.r.l.

*Administrateur / Administrateur - Président du Conseil*

C. BITTERLICH / A. RENARD

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2008157235/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04647. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080186171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**ITS Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 71.095.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ITS LUX S.A.", ayant son siège social au 45, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.095, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 799 du 27 octobre 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.288 du 5 septembre 2002.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Romain THILLEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée " ne varietur " par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées " ne varietur " par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. - Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2007.
2. - Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.
3. - Nomination de la société EUROTIME S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction de liquidateur.
4. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'approuver le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes de la Société, arrêtés au 31 décembre 2007.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "EUROTIME S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. THILLENS, M.L.SCHUL, C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 08 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14941. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158572/239/71.

(080187742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

### **BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.214.

#### TRANSFERT DE PARTS

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 16 octobre 2008 que Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P. a transféré ses 12.500 parts sociales comme suit:

- 11.743 parts sociales à Blackstone SGP Capital Partners (Cayman) IV L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY-908 GT, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïmanes sous le numéro WK-16264,

- 195 parts sociales à Blackstone SGP Capital Partners (Cayman) IV-A L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY-908 GT, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïmanes sous le numéro WK-16258,

- 259 parts sociales à Blackstone SGP Family Investment Partnership (Cayman) IV-A L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY-908 GT, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïmanes sous le numéro WK-16251,

- 261 parts sociales à Blackstone SGP Family Investment Partnership (Cayman) IV-A SMD L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY-908 GT, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïmanes sous le numéro WK-20233,

- 42 parts sociales à Blackstone SGP Participation Partnership (Cayman) IV L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY-908 GT, enregistré auprès du Registrar of Exempt ed Limited Partnership, Iles Caïmanes sous le numéro WK-16260.

A la même date:

Blackstone SGP Capital Partners (Cayman) IV L.P., a contribué ses 11743 parts sociales à

- World Power Holdings L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social au 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY-908 GT, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïmanes sous le numéro WK-16249,

Blackstone SGP Capital Partners (Cayman) IV-A L.P., a contribué ses 195 parts sociales à

- World Power Holdings L.P.,

Blackstone SGP Capital Family Investment Partnership (Cayman) IV-A L.P., a contribué ses 259 parts sociales à

- World Power Holdings L.P.,

Blackstone SGP Capital Family Investment Partnership (Cayman) IV-A SMD L.P., a contribué ses 261 parts sociales à

- World Power Holdings L.P.,

Blackstone SGP Participation Partnership (Cayman) IV L.P., a contribué ses 42 parts sociales à

- World Power Holdings L.P.,

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

World Power Holdings L.P., 12.500 parts sociales

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

BCP Meerwind Luxembourg S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008158456/250/48.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05783. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**Babouille, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 87.980.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2008*

Acceptation de la démission de Madame LAURENT Catherine de son poste de gérante, avec effet au 30 octobre 2008.

Strassen, le 8 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Madame BIGONVILLE Christine

Référence de publication: 2008158685/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**Trotto International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.518.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2008.*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TROTTO INTERNATIONAL S.A. tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Marco CAMERONI, Umberto CERASI et de Mlle Katuscia CAR-RAESI de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée accepte la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- Mme Louisella MORESCHI, née le 27.10.1957, à Beloeil (Belgique), demeurant professionnellement à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration et Administrateur;

- Mme Frédérique VIGNERON, née le 05.11.1973, à Stavelot (Belgique), demeurant professionnellement à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- Mme Patricia JUPILLE, née le 04.06.1965, à Saint-Avoid (France), demeurant professionnellement à 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes:

- GORDALE MARKETING LTD, Comptable/Réviseur, siège social à Stravalos Center Office 204, Stravalos, P.C. 2018, Nicosia, Chypre, n° du registre de Chypre HE 155572.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008157220/5387/35.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**LUX TMT s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.544.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Tzvetan MARINOV, indépendant, né à Sofia (Bulgarie) le 23 mai 1971, demeurant à L-3940 Mondercange, 40, rue de Pontpierre.

2.- Monsieur Toni FERNANDES, indépendant, né à Luxembourg le 24 janvier 1974, demeurant à L-5214 Sandweiler, 18, rue du Cimetière.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "LUX TMT s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, l'expertise, la gestion, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600.-), divisé en cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinq euros (€ 105.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Tzvetan MARINOV, préqualifié, quarante parts sociales . . . . .	40
2) Monsieur Toni FERNANDES, préqualifié, quatre-vingts parts sociales . . . . .	80
Total: cent vingt parts sociales . . . . .	120

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Tzvetan MARINOV, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée. Son mandat sera exercé à titre gratuit.
- 2) Monsieur Toni FERNANDES, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée. Son mandat sera exercé à titre gratuit.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-4220 Esch-sur-Alzette, 30, rue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARINOV, FERNANDES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3608. Reçu soixante-trois euros 12.600.- à 0,50 % = 63,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008158517/236/131.

(080187738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**AB Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.256.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 décembre 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010

*Conseil d'administration:*

MM Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 Fano (Italie), demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur;

Alessandro Barbero, entrepreneur, né le 1<sup>er</sup> janvier 1958 à Pinerolo (Italie), demeurant professionnellement Località Materassi 28, I-12060 Bonvicino (Italie), administrateur délégué;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Banque Domiciliaire

Référence de publication: 2008157602/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

### **AAG Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.481.

#### — STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-quatre novembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Madame Dominique TORDEURS, née à Mol (Belgique), le 18 février 1964, demeurant à B-1440 Braine-le-Château, 2, rue Louis Gheude,
- 2.- Monsieur Michel BRISMEE, né à Ixelles, le 26 juillet 1950, demeurant à B-1410 Waterloo, Avenue d'Argenteuil, 80
- 3.- la société anonyme Cremt S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, 66, constituée aux termes d'un acte reçu le 12 décembre 2006 par le Notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglister, publiée au Mémorial C le 28 avril 2007, numéro 742  
ici représentée par Monsieur Thierry TORDEURS, analyse programmeur, né à Balen (B), le 14 février 1965, demeurant à B-1495 Marbais, 50, rue de la Jouerie
- 4.- Madame Kahrien LERBS, née à Arlon, le 26 juillet 1969, demeurant à L-2210 Luxembourg, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, 66

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AAG Fiduciaire".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Clervaux.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un bureau comptable et fiscal,
- la prestation de services administratifs et de tous travaux de comptabilité, de fiscalité et tous travaux annexes et accessoires
- tous travaux relatifs à la paie et à l'établissement des déclarations sociales
- la domiciliation de société.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Dominique TORDEURS, prénommée, vingt-quatre parts . . . . .	24
2.- Monsieur Michel BRISMEE, prénommé, vingt-sept parts . . . . .	27
3.- la société anonyme Cremt S.A., préqualifiée, vingt-cinq parts . . . . .	25
4.- Madame Kahrien LERBS, prénommée, vingt-quatre parts . . . . .	24
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000.- EUR.

#### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9711 Clervaux, 80, Grand Rue
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée Madame Dominique TORDEURS, prénommée gérante unique.

La société sera valablement engagée par la signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Tordeurs, T. Tordeurs, K. Lerbs, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 juin 2007 - WIL/2007/428. Reçu cent vingt-cinq euros = 125 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 4 décembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008157856/2724/120.

(080186409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

### **Fiwarec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8261 Mamer, 65, rue Dangé Saint Romain.

R.C.S. Luxembourg B 143.492.

### STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den achten Dezember

ist vor dem unterzeichneten Notar Camille MINES, mit dem Amtswohnsitz in Capellen,

erschienen:

Herr Karl BERMES, Ingenieur Fachrichtung allgemeiner Maschinenbau, wohnhaft in D-54666 IRREL, Aufm Rothenhügel, 21.

Welcher Komparsent erklärte eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und den amtierenden Notar ersuchte, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist als Gesellschaft mit beschränkter Haftung auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 nebst den dazu ergangenen Gesetzesänderungen, insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Einpersonengesellschaften, errichtet.

Sie führt den Namen: FIWAREC s.à r.l.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Mamer.

Er kann durch einfachen Beschluß der Geschäftsführung in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere gleichrangige Büros unterhalten. Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, die geeignet sein könnten, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz beziehungsweise den einzelnen Büros und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, jedoch nur bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist nicht begrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an anderen Gesellschaften und die Vermarktung von Produkten dieser Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, die notwendig zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes sind.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt € 12.500.- (in Worten: zwölftausendfünfhundert Euro) und ist in 100 Anteile von je € 125,- eingeteilt.

**Art. 4.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, die vom Gesellschafter ernannt und beliebig abberufen werden können, und deren Befugnisse vom Gesellschafter festgelegt werden.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr entspricht dem Kalenderjahr. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel des Reingewinns zur Bildung eines Reservefonds verwendet, bis der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Sobald dieses Zehntel in Anspruch genommen wird, muß der Reservefonds neu aufgefüllt werden.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Entmündigung oder Konkurs des Gesellschafters aufgelöst. Nachfolger und Gläubiger des Gesellschafters haben nicht das Recht, auf die Güter und Werte der Gesellschaft Siegel anzulegen, Inventare aufnehmen zu lassen oder sonstige Akte zu tätigen, die den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen können.

**Art. 7.** Dem Alleingesellschafter obliegen alle Befugnisse der Generalversammlung.

Alle Beschlüsse, die der Gesellschafter in dieser Eigenschaft fasst, sowie alle Vereinbarungen zwischen dem Gesellschafter und der Gesellschaft müssen schriftlich festgelegt werden.

**Art. 8.** Für alle Fragen, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 nebst Änderungsgesetzen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Gesellschaftsanteile wurden alle von Herrn Karl BERMES gezeichnet.

Die Anteile sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Gegenwert von zwölftausendfünfhundert Euro zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachwiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Erklärung*

Der Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen der Artikel 27 und 183 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr € 1.300,-.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Ausserordentliche Gesellschafterversammlung*

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter in einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung beschlossen:

- 1.) Die Zahl der Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf einen festgesetzt.
- 2.) Es wird zum alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer ernannt Herr Karl BERMES, Ingenieur Fachrichtung allgemeiner Maschinenbau, geboren in Saarburg, am 27. Oktober 1967, wohnhaft in D-54666 IRREL, Aufm Rothenhügel, 21.
- 3.) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8261 Mamer, 65, rue Dangé Saint Romain.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, Wohnort bekannt ist, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. BERMES, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3719. Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500 à 0,5% = 62,50,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 16 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008157754/225/77.

(080186638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

## Lëtzebuurger Douane's Gewerkschaft, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 23, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 5.898.

Modification des statuts enregistrés le 11 janvier 1973 et publiés au Mémorial C - N° 45 du 16 mars 1973, pp 1836 à 1838, modifiés à la date du 28 mars 1995 (publication au Mémorial C- N°337 du 24 juillet 1995, p. 16136), modifiés à la date du 18 mars 1997 (publication au Mémorial C- N°340 du 1<sup>er</sup> juillet 1997, p. 16280) modifiés à la date du 9 février 1999 (publication au Mémorial C- N°374 du 26 mai 1999, p. 17940) et modifiés à la date du 25 février 2003 (publication au Mémorial C- N°528 du 15 mai 2003, p. 25318).

Les articles énumérés ci-après subiront des modifications et auront les façons suivantes:

**Art. 2.** L'Association a pour but et action:

- a) de défendre les intérêts professionnels, sociaux, moraux et matériels de ses membres.
- b) de renforcer le prestige de la profession à l'extérieur, d'encourager l'éducation générale et professionnelle ainsi que la formation continue et de favoriser l'esprit de corps des fonctionnaires des douanes et accises.
- c) de collaborer à tous les problèmes d'intérêt commun de la Fonction Publique.
- d) de coopérer sur le plan national et international, avec les organisations de mêmes buts et orientations.

**Art. 4.** L'association comprend des membres actifs, assimilés et honoraires.

**Art. 5.** Le nombre des membres est fixé à cinq au moins. Peuvent devenir membres actifs les fonctionnaires des douanes et accises en activité de service et retraités, ainsi que leurs veuves/veufs. Peuvent devenir membres assimilés les employé(e)s et ouvriers(ères), les employé(e)s et les ouvriers(ères) handicapé(e)s de l'administration des Douanes et Accises en activité de service et retraité(e)s, ainsi que leur veuves/veufs.

**Art. 6.** Pour acquérir la qualité de membre actif ou de membre assimilé il faut payer la cotisation annuelle de l'association.

**Art. 9.** L'association est gérée par un Comité-directeur composé de sept membres. Le Comité-directeur comprendra en outre du Président, les fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-président, Vice-président, Secrétaire, Secrétaire-adjoint, Trésorier et Trésorier-adjoint. Les membres retraités peuvent faire partie du Comité-directeur, le nombre ne peut cependant pas dépasser une unité.

Les membres assimilés et honoraires ne peuvent faire partie du Comité-directeur.

Le nombre minimum des membres du Comité-directeur ne pourra être inférieur à cinq. Le cas échéant il sera procédé à de nouvelles élections dans un délai de six semaines.

**Art. 11.** La durée du mandat des membres du Comité-directeur est de quatre ans. Les mandats prendront fin le jour de l'assemblée générale ordinaire. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 12.** Les élections des membres du Comité-directeur se font au scrutin secret par l'assemblée générale. Chaque votant dispose de sept voix, une voix pour l'élection du président et six voix pour l'élection des autres membres du Comité-directeur. Il ne peut attribuer plus d'une voix par candidat.

Lorsque le nombre des candidats ne dépasse pas celui des mandats à conférer, ces candidats sont proclamés élus par l'Assemblée sans autre formalité.

La cooptation d'un membre pourra s'effectuer en cas de besoin par vote unanime du comité-directeur. Le membre coopté n'a ni droit de vote, ni fonction déterminée au Comité-directeur

**Art. 13.** Le Président est élu comme tel par l'assemblée générale par vote secret à la majorité absolue. Si la majorité absolue n'est pas atteinte, il est élu par un second vote secret à la majorité relative. Le 1<sup>er</sup> Vice-président, le Vice-président, le Secrétaire, le Secrétaire-adjoint, le Trésorier et le Trésorier-adjoint sont élus au sein du Comité-directeur parmi les membres à la majorité relative. Le membre du Comité démissionnaire, exclu ou décédé sera remplacé par le suppléant suivant des dernières élections pour finir ce mandat jusqu'aux prochaines élections.

**Art. 16.** Le Président signe conjointement avec le Secrétaire tous les actes et pièces. Ils seront remplacés par les Vice-présidents respectivement le Secrétaire-adjoint.

**Art. 19.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale sur proposition du Comité-directeur, sans qu'elle puisse dépasser le montant de 100 EURO par membre. Pour ceux qui ont souscrit un ordre d'encaissement et qui faute d'approvisionnement n'a pas pu être exécuté et qui n'ont pas procédé au paiement de la cotisation annuelle endéans un délai d'un mois après réception du rappel leur adressé par le trésorier ainsi que pour ceux qui n'ont ni souscrit d'ordre d'encaissement, ni réglé leur cotisation annuelle endéans un délai d'un mois après réception du rappel leur adressé par le trésorier, la cotisation sera majorée de 10% pour frais administratifs.

Les autres articles ne subissent aucun changement.

La présente modification a été approuvée conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 28 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif par l'assemblée générale extraordinaire à la date du onze avril deux mil huit.

Signé: André FRIDEN, Francis LANNERS, Joël MAJERUS, Pierre PEZZOTTA, Sandro ORTOLANI, Claude ERNZER.  
Référence de publication: 2008158235/1939/61.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00774. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

### **Sodalis SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.486.

L'an deux mil huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SODALIS S.A.", avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

constituée sous le nom de NIC INVEST suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 19 mars 1996, pages 6517-6517

modifié en adoptant le nom de ATTERT INVESTMENT HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536 du 23 juillet 1998, pages 25699-25700

modifié en adoptant sa dénomination actuelle suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 26 juillet 2005, pages 35688-35689

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.486,

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-François GUYOT, homme d'affaires, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1.- Modification de la date de clôture de l'année sociale au 31 décembre, de façon à ce que l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> juin 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008, et en conséquence modification de l'article 12 des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modification la date de clôture de l'année sociale au 31 décembre, de façon à ce que l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> juin 2008 sera clôturé le 31 décembre 2008, et décide en conséquence de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois décembre la même année."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, J-F. GUYOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48622. Reçu € 12.- (douze Euros).

*Le Receveur (signé):* Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008157816/206/66.

(080186661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

**Klenke Schifffahrt S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 143, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.487.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Gabriele KLENKE, geboren am 13. Dezember 1959 in Chomutov (Tschechien), Unternehmerin, wohnhaft in D-56346 Sankt Goarshausen, Im Mosern 8

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

**Art. 2.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung und Vermittlung von Binnenschifffahrtstransporten, das Anmieten und Vermieten, Pachten und Verpachten von Schiffen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; Sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "KLENKE SCHIFFFAHRT S. à r. l.".

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wormeldange.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR), welche durch Frau Gabriele KLENKE übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 7.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.

**Art. 10.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

**Art. 11.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

**Art. 15.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1.000.- Eur) geschätzt.

#### *Generalversammlung*

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

- 1) Frau Gabriele KLENKE, geboren am 13. Dezember 1959 in Chomutov (Tschechien), Unternehmerin, wohnhaft in D-56346 Sankt Goarshausen, Im Mosern 8, wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt auf unbestimmte Dauer.
- 2) Die Gesellschaft wird nach außen unbegrenzt verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
- 3) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5480 Wormeldange, 143, rue Principale

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. KLENKE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 11 décembre 2008. Relation: REM/2008/1515. Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,50 % 62,50 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 16. Dezember 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008157751/8085/75.

(080186551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

**Petro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 142.127.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of November,  
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

AEPF IV S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

represented by Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 24, 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

I. That AEPF IV S.à r.l. is the sole participant of PETRO LUX S.à r.l., a limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.127, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 16, 2008, published in the *Mémorial C*, number 2578, of October 22, 2008.

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend Article 7 of the articles of association by inserting a second paragraph to be worded as follows:

"Any amount paid by the participant(s) as a contribution to the company shall be considered as capital surplus. The amounts paid as such by the participant(s) may be reimbursed to the participant(s) by decision of the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers."

IV. After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolution:

*Resolution*

The sole participant decides to amend Article 7 of the articles of association of the Company by inserting a second paragraph to be worded as follows:

"Any amount paid by the participant(s) as a contribution to the company shall be considered as capital surplus. The amounts paid as such by the participant(s) may be reimbursed to the participant(s) by decision of the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers."

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

AEPF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représentée par Candice WISER, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «*ne varietur*» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Que AEPF IV S.à r.l. est l'associé unique de PETRO LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès

du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.127 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 16 septembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2578, du 22 octobre 2008.

II. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'article 7 des statuts en insérant un deuxième paragraphe rédigé comme suit:

«Tous montants payés par l'(les) associé (s) à titre de contribution à la société seront considérés comme un surplus en capital. Les montants ainsi payés par l'(les) associé(s) pourront lui (leur) être remboursés sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.».

IV. Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société en insérant un deuxième paragraphe rédigé comme suit:

«Tous montants payés par l'(les) associé(s) à titre de contribution à la société seront considérés comme un surplus en capital. Les montants ainsi payés par l'(les) associé(s) pourront lui (leur) être remboursés sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française ; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.Wiser, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47913. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008158557/212/87.

(080187695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

#### **Babouille, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 87.980.

#### *Contrat de cession de parts sociales*

Entre les soussignés:

Madame Catherine LAURENT épouse PEVERGNE, employée privée, demeurant à F-54870 Ugny, 21, rue de la Source, Désignée ci-après «le Cédant»

Et

Madame Christine BIGONVILLE, employée privée, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin, 19, Cités Jardins, Désignée ci -après «le Cessionnaire»

En présence de la société BABOUILLE SARL représentée par sa gérante en fonctions Madame Christine BIGONVILLE.

Après avoir préalablement exposé ce qui suit:

Le Cédant a décidé de céder sa participation lui appartenant dans la société BABOUILLE SARL (ci-après «la Société») au Cessionnaire alors qu'il ne désire plus exploiter la Société et suite à un échange de correspondances entre mandataires respectifs des parties soit Maître Frédéric FRABETTI pour la partie cédante et Maître Arsène Kronshagen pour la partie cessionnaire.

La Société a été constituée en date du 4 juillet 2002 par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.980. Le siège social de la Société est établi à L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

Le capital social de la société est de 18.600,- € (dix huit mille six cents euros) divisé en 186 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- € (cent euros), entièrement libérées au jour de la constitution de la société par des versements en espèces.

Le Cédant est propriétaire de 62 (soixante-deux) parts sociales (ci-après «les Parts») avec valeur nominale de 100,- € (cent euros) de la société à responsabilité limitée BABOUILLE SARL, ayant son siège social à L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

La répartition du capital social de la société est actuellement la suivante:

- Madame Christine BIGONVILLE, prénommée: 62 parts sociales
- Madame Rachel LIGBAGO, employée privée, demeurant à L-3240 Bettembourg, 78, rue Michel Hack: 62 parts sociales
- Madame Catherine LAURENT épouse PEVERGNE, prénommée: 62 parts sociales.

La société a pour objet social l'exploitation d'une crèche pour enfants. Elle pourra également faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Le Cessionnaire désire acquérir les «Parts» de la société et le Cédant est disposé à les lui céder.

Il a été arrêté ce qui suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Cession.**

Le Cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au Cessionnaire qui accepte, la pleine propriété des «Parts» de la Société appartenant au Cédant sous réserves des conditions suspensives de l'article 2 et paiement du prix de vente conformément à l'article 4.

Les risques sont à la charge du Cessionnaire à compter de la signature des présentes.

Le Cédant est dispensé de la remise de certificat de parts sociales au Cessionnaire alors que les parts sociales n'ont pas été matérialisées par des certificats.

Le Cédant et le Cessionnaire s'engagent à effectuer une mise à jour du registre des associés de la Société, immédiatement après la signature du présent contrat de cession, si un tel registre existe et aurait été créé au jour de la constitution de la société. Ledit registre s'il existe sera alors remis au Cessionnaire qui le conservera.

Le Cédant déclare que les Parts de la Société ne sont grevées d'aucun gage, d'aucune hypothèque ni d'aucune charge quelconque. Le transfert de la propriété des Parts est soumis à la réalisation des conditions suspensives telles que précisées à l'article 2 des présentes.

Le Cédant conserve jusqu'à paiement complet du prix et réalisation des conditions suspensives telles que précisées à l'article 2, l'ensemble des droits sociaux attachés à la qualité d'associé.

#### **Art. 2. Conditions suspensives.**

Le présent contrat de cession est conclu sous les conditions suspensives suivantes:

- Pour le cessionnaire: paiement de l'intégralité du prix de vente fixé à l'article 4, remise en mains propres de la lettre de licenciement avec préavis du Cédant de son poste de travail par le cessionnaire datée du 30 octobre 2008 avec dispense d'exécuter ledit préavis, signature d'une transaction mettant fin au contrat de travail liant le Cédant et la Société le jour de la signature de la présente convention avec remise de tous les documents administratifs liés au licenciement: certificat de travail, fiche de salaire d'octobre 2008, solde de tous comptes, formulaire E301, fiche d'impôt.

- Pour le cédant: démission de son poste de gérante par la signature d'une lettre de démission remise en mains propres datée du 30.10.2008 jour de la signature de la présente convention sachant que cette démission devra être enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg aux frais de la Société, signature d'une transaction mettant fin au contrat de travail liant le Cédant et la Société le jour de la signature de la présente convention.

Le Cédant s'engage à n'utiliser ni la dénomination sociale ni aucune autre dénomination sociale similaire et à n'utiliser ni le logo de la société ni un logo similaire. Le Cédant s'engage à ne pas démarcher les clients de la Société.

#### **Art. 3. Propriété et jouissance.**

Le Cessionnaire sera propriétaire des Parts cédées et en aura la jouissance à compter du jour de la signature de la présente convention sous réserves des conditions suspensives de l'article 2 et paiement du prix de vente conformément à l'article 4. Le transfert de propriété des Parts aura lieu à la signature des présentes, sous réserves des conditions suspensives de l'article 2, ce faisant, tous les droits et obligations liés aux Parts de la Société passent du Cédant au Cessionnaire.

#### **Art. 4. Le prix - Modalités de paiement.**

Le prix convenu par les parties s'entend tous frais et taxes comprises, est pour solde de tous comptes fixé à 7.000,- € (sept mille euros).

Le Cessionnaire versera ce montant préalablement à la signature de la présente convention sur le compte tiers de Maître Arsène KRONSHAGEN qui en justifiera au préalable à Maître Frédéric FRABETTI.

Le jour de la signature de la présente convention, ledit montant de 7.000,- € ainsi réservé sur le compte tiers de Maître Arsène KRONSHAGEN sera transféré, par virement bancaire, sur le compte tiers de Maître Frédéric FRABETTI et justification en sera faite le jour de la signature de la présente convention à Maître Frédéric FRABETTI.

#### **Art. 5. Garanties du Cédant.**

- que la Société est valablement constituée, qu'elle existe et fonctionne conformément aux lois et règlements en vigueur,
- que les Parts ont été valablement souscrites, qu'elles ne sont grevées d'aucun droit réel ou personnel et qu'elles ne se trouvent pas en indivision; qu'elles sont librement cessibles sans autorisation préalable et ne sont sujettes à aucun droit de préemption;
- qu'il n'existe aucun contentieux et aucune procédure judiciaire ou extra-judiciaire de quelque nature que ce soit dans lequel la Société serait demanderesse ou même défenderesse,
- que la situation comptable de la Société est connue du Cessionnaire qui l'accepte comme telle;
- qu'il existe à la charge de la Société pas de passif caché, de litige, réclamation ou obligation de nature civile, commerciale, administrative, fiscale ou autre, actuellement pendant et/ou dont les Cédants auraient pu ou dû avoir connaissance en procédant à des vérifications propres à un homme d'affaire avisé;
- que tous les biens et avoirs de la Société de quelque nature qu'ils soient sont libres de tous privilèges, hypothèques, ou toute autre sécurité quelconque;
- que la Société emploie du personnel connu du Cessionnaire;
- que le Cédant n'a pas/plus de revendication de nature pécuniaire ou autre à l'égard du Cessionnaire et de la Société.

#### **Art. 6. Documents comptables, administratifs et juridiques à fournir au Cessionnaire.**

Le Cessionnaire reconnaît être en possession de tous les documents comptables, administratifs et juridiques de la Société.

Le Cédant s'interdit de conserver tous originaux ou copies de documents quelconques appartenant à la Société.

#### **Art. 7. Confidentialité.**

Les parties au présent contrat accepte que toute information communiquée par l'une des parties à l'autre, soit reçue en stricte confidentialité et utilisée uniquement aux fins du présent contrat et en aucun cas divulgué aux tiers sans le consentement préalable écrit de l'autre partie.

#### **Art. 10. Validité du présent contrat.**

Si une stipulation de la présente convention devait être contraire à une disposition impérative ou d'ordre public ou encore si une stipulation devait demeurer sans effet pour une quelconque autre raison, une telle stipulation nulle et sans effet ne pourra en aucun cas affecter la validité des autres dispositions du présent contrat.

La stipulation nulle et dépourvue d'effet sera remplacée, pour autant que possible, par une disposition opérante préservant l'économie contractuelle en reflétant l'esprit initial qui se trouve à la base du présent contrat.

#### **Art. 11. Exécution de bonne foi.**

Les parties confirment que la présente convention de cession de parts sociales leur tient lieu de loi et elle s'engageant, conformément à l'article 1134 du Code Civil, à l'exécuter de bonne foi.

#### **Art. 12. Frais.**

Chacune des parties à la présente convention supportera ses propres frais relatifs à la négociation et rédaction de la présente convention.

#### **Art. 13. Compte bancaire.**

A compter de la présente le Cédant ne dispose plus de pouvoir de signature sur le compte bancaire appartenant ou ayant appartenu à la Société.

#### **Art. 14. Notification de convention à la société.**

Le Cessionnaire dispense expressément le Cédant de notifier la présente convention de cession de parts sociales au siège social de la Société et aux associés. La signature de la présente convention par la Société représentée par son cessionnaire vaut notification au siège social et rend la présente convention opposable à la société et autres associés.

#### **Art. 15. Lois applicables - Attributions de juridiction.**

La présente convention est régie et interprétée conformément à la loi luxembourgeoise.

Tous les litiges relatifs à l'interprétation et / à l'exécution de la présente convention sont de la compétence exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait en deux originaux dont un sera remis et conservé par chaque partie.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

«Lu et approuvé» / «Lu et approuvé»

Signature / Signature

«Le Cédant» / «Le Cessionnaire»

Référence de publication: 2008158728/1058/134.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09834. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**cash.life Premium Policies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.583.

Im Jahr zweitausendacht,  
am ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), fand die außerordentliche Versammlung der Aktionäre von "cash.life Premium Policies" (die "Investmentgesellschaft") statt, eine Investmentgesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft als société d'investissement à capital variable, die ihren Gesellschaftssitz in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer hat, gegründet in Luxemburg am 27. Juli 2005, durch Urkunde des unterzeichneten Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") Nummer 789 vom 6. August 2005, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg Sektion B unter Nummer 109.583.

Die Satzung der Investmentgesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar vom 28. Februar 2006, welche Abänderungsurkunde im Mémorial vom 30. Mai 2006 unter der Nummer 1053, veröffentlicht wurde.

Die außerordentliche Versammlung der Aktionäre wurde von Herrn Marco HIRTH, Angestellter, mit Berufanschrift in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, um 10.00 Uhr eröffnet, der Frau Sarah DEWINTER, Angestellte, mit Berufanschrift in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, zur Sekretärin der Versammlung erklärt.

Die außerordentliche Versammlung der Aktionäre wählt als Stimmzähler Herrn Jan LOUW, Angestellter, mit Berufanschrift in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Da das Büro der außerordentlichen Versammlung der Aktionäre nun vollständig zusammengestellt ist, erklärt und bittet der Vorsitzende den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von jedem von ihnen gehaltenen Aktien sind in der Anwesenheitsliste aufgeführt, die (i) von den anwesenden Aktionären, oder (ii) von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und (iii) den Mitgliedern des Büros unterzeichnet ist. Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten, die als "ne varietur" gekennzeichnet wurden, werden dieser Urkunde beigeheftet, um zusammen mit ihr einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle einhundertneunundzwanzig (129) ausgegebenen Aktien bei dieser außerordentlichen Versammlung der Aktionäre vertreten sind.

III.- Alle Anteilseigner verzichten ausdrücklich auf Einberufungsschreiben und erklären sich zu dieser außerordentlichen Versammlung ordnungsgemäß einberufen und von der Tagesordnung Kenntnis zu haben. Somit ist die Versammlung regelgemäß eröffnet und kann gültige Entscheidungen über alle Punkte der Tagesordnung treffen.

IV.- Die Tagesordnung der außerordentlichen Versammlung lautet wie folgt:

1. Auflösung und Liquidation der Investmentgesellschaft.
2. Benennung des Liquidators.
3. Rechte und Pflichten des Liquidators.
4. Ernennung von H.R.T. REVISIONS S.A. als Aufsichtskommissar im Zusammenhang mit dieser Liquidation.

Nach Kenntnisnahme der Tagesordnung hat die außerordentliche Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt die sofortige Auflösung und Liquidation der Investmentgesellschaft.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft "TASL PSF S.A.", eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in 22 rue Goethe, L-1637 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu

Luxemburg, unter Sektion B Nummer 94 933, vertreten durch Herrn Stéphane WYDERS, Manager der TASL PSF S.A., geboren in Arlon (Belgien), am 02 Januar 1972, mit Berufanschrift in 22 rue Goethe, L-1637 Luxemburg, in ihrer Eigenschaft als alleinige Liquidatorin der Investmentgesellschaft zu ernennen.

#### Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Rechte und Pflichten der Liquidatorin wie folgt festzulegen:

Die Liquidatorin hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Sie kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung der Aktionäre einholen zu müssen.

Die Liquidatorin kann dazu den Herrn Hypothekensbewahrer ausdrücklich von jeglicher Offizielleintragung entbinden, auf eventuelle Hypotheken, Vorzugs- oder Auflösungsrechte verzichten, sowie, bei oder ohne Zahlung, die Streichung aller Transkriptionen, Hypotheken- oder Privilegieneintragungen vornehmen.

Die Liquidatorin kann, unter ihrer Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Sie ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.

Die Liquidatorin kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

#### Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft "H.R.T. REVISION S.A.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 23 Val Fleuri, L-1526 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 51 238) als Aufsichtskommissar (commissaire-vérificateur à la liquidation) im Zusammenhang mit dieser Liquidation zu ernennen.

Nachdem keine weiteren Wortmeldungen zur vorerwähnten Tagesordnung mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung hiermit erschöpft ist und schließt die Versammlung um 10.30 Uhr.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Kompargenten mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. HIRTH, S. DEWINTER, J. LOUW, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 04 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14825. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N.BOICA.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 15. Dezember 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158571/239/82.

(080187737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

#### **Fruits Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 118.881.

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "FRUITS INVESTMENTS S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 18 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1899 du 10 octobre 2006, page 91138.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 118 881.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGE, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "FRUITS INVESTMENTS S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, N. LAZZARI, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14783. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008158570/239/68.

(080187726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**AA Iberian Natural Resources & Tourism S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mezzo Invest S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2008157296/7241/12.

(080185890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**T.L.G S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.  
R.C.S. Luxembourg B 102.663.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 novembre 2008, acte n°631 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boîte Postale 320  
L-2013 Luxembourg  
Jacques DELVAUX  
Notaire

Référence de publication: 2008157301/208/15.

(080185758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**N.A.C.C.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 78.613.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour N.A.C.C.E. S.A.

Référence de publication: 2008157487/3016/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Kyra Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 72.975.

*Spaltungsplan*

Es ergibt sich aus der Niederschrift der Geschäftsführung der Gesellschaft Kyra Investissements S.à r.l., die am 1. Dezember 2008 abgehalten wurde, dass der folgende Spaltungsplan durch die Geschäftsführung angenommen worden ist:

I. Beschreibung der zu spaltenden Gesellschaft sowie der zu gründenden Gesellschaften

Die Gesellschaft Kyra Investissements S.à r.l. (im Folgenden als „die zu spaltende Gesellschaft“ bezeichnet), die ihren Gesellschaftssitz in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès hat, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 72.975, wurde am 29. November 1999 gegründet gemäß Gründungsurkunde des Notars Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Hesperingen (Luxemburg), veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg C, Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (das „Amtsblatt C“) Nummer 98 vom 28. Januar 2000, und deren Satzung geändert wurde durch die notarielle Urkunde vom 28. Dezember 1999 des Notars Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sanem (Luxemburg), der den vorgenannten Notar Gérard Lecuit ersetzte, veröffentlicht im Amtsblatt C Nr. 344 vom 15. Mai 2000.

Das Kapital der zu spaltenden Gesellschaft beläuft sich derzeit auf 12.500,- (zwölftausend fünfhundert) Euro und wird dargestellt durch 250 (zweihundert und fünfzig) Anteile mit einem Nennbetrag von je 50,- (fünfzig) Euro.

Die Teilhaber der zu spaltenden Gesellschaft werden zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Teilhaber der zu spaltenden Gesellschaft geladen, die frühestens einen Monat nach der Veröffentlichung dieses Beschlusses im Amtsblatt C stattfinden wird.

Die Geschäftsführung beabsichtigt und schlägt vor, die Gesellschaft Kyra Investissements S.à r.l. in zwei neue Gesellschaften nach Maßgabe des folgenden Spaltungsplans zu spalten („die neuen Gesellschaften“ oder einzeln unter ihrem jeweiligen, nachfolgend bezeichneten Gesellschaftsnamen benannt):

A) Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts unter der Bezeichnung Kyra Investissements S.à r.l. gegründet, die ihren Sitz in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès und ein in seiner Gesamtheit eingezahltes Gesellschaftskapital von 12.500,- (zwölftausend fünfhundert) Euro haben wird, das durch 250 (zweihundert und fünfzig) Anteile mit einem Nennbetrag von je 50,- Euro (fünfzig Euro) dargestellt wird.

Der Entwurf einer Gründungsurkunde ist diesem Spaltungsplan beigelegt.

B) Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts unter der Bezeichnung Walkyra S.à r.l. gegründet, die ihren Sitz in L- 2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès und ein in seiner Gesamtheit eingezahltes Gesellschaftskapital von 12.500,- (zwölftausend fünfhundert) Euro haben wird, das durch 250 (zweihundert und fünfzig) Anteile mit einem Nennbetrag von je 50,- Euro (fünfzig Euro) dargestellt wird.

Der Entwurf einer Gründungsurkunde ist diesem Spaltungsplan beigelegt.

## II. Spaltungsmodalitäten

1.- Die Spaltung beruht auf der finanziellen Lage der zu spaltenden Gesellschaft zum Stichtag des 30. November 2008 (nachfolgend als „Bilanzstichtag“ bezeichnet).

2.- Die Spaltung gilt aus buchhalterischer und steuerlicher Sicht für die zu spaltende Gesellschaft und die neuen Gesellschaften als an dem Tage durchgeführt, an dem die Generalversammlung, die über die Ratifizierung der Spaltungsvorgänge beschließen soll, zusammenkommt und die Spaltung beschließt (nachfolgend als „Spaltungstichtag“ bezeichnet).

3.- Im Ausgleich für die Einbringung der Aktiva und Passiva in die neuen Gesellschaften werden diese zugunsten der Teilhaber der zu spaltenden Gesellschaft die folgenden Aktien ausgeben:

- Kyra Investissements S.à r.l.: 250 (zweihundert und fünfzig) Anteile mit einem Nennbetrag von je 50,- Euro (fünfzig Euro).

- Walkyra S.à r.l.: 250 (zweihundert und fünfzig) Anteile mit einem Nennbetrag von je 50,- Euro (fünfzig Euro).

4. - Da der alleinige Teilhaber der zu spaltenden Gesellschaft auf die Erstellung eines Berichts durch die Geschäftsführung verzichtet hat, ist dieser Bericht gemäß Artikel 296 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner abgeänderten Form, nicht notwendig und wurde daher nicht erstellt.

Da der alleinige Teilhaber der zu spaltenden Gesellschaft auf die Erstellung eines Spaltungsberichts durch einen unabhängigen Gutachter verzichtet hat, und da 100% der Anteile der neuen Gesellschaften an den alleinigen Teilhaber an der zu spaltenden Gesellschaft gehen, ist dieser Bericht gemäß Artikel 296 und 307 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in seiner abgeänderten Form, nicht notwendig und wurde daher nicht erstellt.

5.- Dem alleinigen Teilhaber der zu spaltenden Gesellschaft, Herrn Walter MATT, werden alle die im Punkt 3 bezeichneten Anteile im selben Verhältnis zugeteilt, wie er an der zu spaltenden Gesellschaft beteiligt ist, d.h. 100% der Anteile in beiden Gesellschaften.

Außer den vom alleinigen Teilhaber gehaltenen Anteilen hat die zu spaltende Gesellschaft keine Wertpapiere irgendeiner Art ausgestellt.

6.- Die neu an den alleinigen Teilhaber der zu spaltenden Gesellschaft auszugebenden Anteile gewähren diesem Stimmrecht, Anteil an ausgeschütteten Dividenden und Anteil an einem eventuellen Erlös der Liquidation wie es sich aus den beigelegten Satzungsentwürfen ergibt.

7.- Die Spaltung folgt den folgenden Modalitäten:

a) Die neuen Gesellschaften übernehmen die Aktiva und Passiva der zu spaltenden Gesellschaft in dem Zustand, in dem sie diese zum Spaltungstichtag vorfinden, und zwar ohne das Recht auf Regress gegen die zu spaltende Gesellschaft aus welchem Grund auch immer.

b) Die zu spaltende Gesellschaft garantiert den neuen Gesellschaften den Bestand der abgetretenen Forderungen; sie übernimmt indessen keine Garantie in Bezug auf die Liquidität der Schuldner.

c) Die neuen Gesellschaften sind vom Spaltungstichtag an alleinige Schuldner für alle Steuern, Abgaben und Gebühren, ordentliche oder außerordentliche, fällig oder nicht fällig, die die Aktiva oder Passiva, die ihnen jeweils übertragen worden sind, betreffen.

d) Die neuen Gesellschaften stellen vom Spaltungstichtag an alle Rechte und Verpflichtungen, die an die ihnen jeweils übertragenen Aktiven und Passiven geknüpft sind, sicher und führen, nach Maßgabe der Aufteilung, alle Verträge, die am Stichtag wirksam sind, weiter, und zwar ohne die Möglichkeit, die zu spaltende Gesellschaft in Regress zu nehmen.

e) Die Rechte und Forderungen, die den neuen Gesellschaften übertragen sind, sind mit allen Realsicherheiten oder persönlichen Sicherheiten, die hieran geknüpft sind, übertragen. Die neuen Gesellschaften treten damit, ohne dass eine

Novation stattfindet, in alle Realsicherheiten und persönlichen Sicherheiten der zu spaltenden Gesellschaft in Verbindung mit allen Sachen und gegenüber allen Schuldnern ohne Ausnahme und gemäß der Verteilung der Bilanzposten ein.

Der Gläubigerwechsel findet ferner insbesondere Anwendung auf alle Hypotheken, Pfändungspfandrechte, Pfandrechte und andere ähnliche Rechte, und zwar in der Weise dass die neuen Gesellschaften jede Bekanntmachung, Registrierung, Erneuerung und jeden Verzicht auf diese Hypotheken, Pfändungspfandrechte, Pfandrechte und andere Rechte bewirken können.

f) Die neuen Gesellschaften verzichten förmlich auf jedes etwaige Recht auf Rückgängigmachung der Übernahme durch die neuen Gesellschaften des Bestandes der Schulden, Lasten und Verpflichtungen der zu spaltenden Gesellschaft, wie sie nachfolgend beschrieben ist.

g) Als Folge der Spaltung wird die zu spaltende Gesellschaft aufgelöst und alle Anteile, die diese ausgegeben hat, werden annulliert.

h) Die Billigung dieser Spaltung durch die Generalversammlung der Teilhaber der zu spaltenden Gesellschaft soll ebenfalls die vollständige Entlastung der Geschäftsführung der zu spaltenden Gesellschaft für die Erfüllung ihrer Pflichten bis zum Datum dieser Generalversammlung gewähren.

i) Die Spaltung wird von Rechts wegen die Folgen haben, die in Artikel 303 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form vorgesehen sind.

j) Die neuen Gesellschaften werden alle Schritte und Formalitäten, die zur Umsetzung der Spaltung sowie der Übertragung aller Rechte und Pflichten von der zu spaltenden Gesellschaft auf die neuen Gesellschaften notwendig oder nützlich sind, vornehmen.

k) Die Gesellschaftsunterlagen der zu spaltenden Gesellschaft werden am Sitz der neuen Gesellschaft Kyra Investissements S.à r.l. für die von dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form vorgeschriebene Dauer aufbewahrt.

l) Es wird weder den Mitgliedern der Geschäftsführung noch den anderen in Artikel 289 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 aufgeführten Personen anlässlich der Spaltung irgendein bestimmter Vorteil gewährt.

### III. Verteilung der Aktiva und Passiva der zu spaltenden Gesellschaft auf die neuen Gesellschaften

Die nachfolgend aufgeführte Verteilung basiert auf der Lage der zu spaltenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung Kyra Investissements S.à r.l. am Bilanzstichtag.

Sämtliche Aktiva und Passiva der zu spaltenden Gesellschaft werden den neuen Gesellschaften zu Buchwerten am Spaltungstag übertragen.

#### 1. Aufstellung der Aktiva und Passiva der zu spaltenden Gesellschaft:

- Bilanz der zu spaltenden Gesellschaft Kyra Investissements S.à r.l. zum 30. November 2008 (Buchwert am 30. November 2008)

	AKTIVA	(US \$)	Euros
Anlagevermögen			
Sachanlagen			
280000 Immobilien (Australien) . . . . .			687.704,67
280010 Part. Klaus Fritsch Gastronomiebetrieb . . . . .			13.000,00
280020 Part. Kyra Irish . . . . .			39.400.000,00
290010 Darlehen Pordano Finance Sàrl . . . . .			1.200.000,00
290011 Schuld Pordano Finance Sàrl . . . . .			6.394,50
290030 Darlehen IES . . . . .			2.630.000,00
290031 Schuld IES . . . . .			202.001,50
290040 Darlehen Obermayer Kft. . . . .			372.796,61
290041 Schuld Obermayer Kft. . . . .			3.971,85
290050 Darlehen Walter Matt . . . . .			840.000,00
416010 C/A Steg . . . . .			5.000.000,00
Total Sachanlagen . . . . .			<u>50.355.869,13</u>
Total Anlagevermögen . . . . .			<u>50.355.869,13</u>
Umlaufvermögen			
Flüssige Mittel			
Banken			
530200 Depositenkonto BGL/EUR Fortis . . . . .			28.218,52
530350 Depositenkonto VP Bank USD . . . . .	(610.000,00)		479.948,00
550200 Kontokorrent BGL/EUR Fortis . . . . .			766,65
550300 VP Bank Liechtenstein . . . . .			126.672,08
550310 VP Bank Liechtenstein USD . . . . .	(2.629,38)		2.057,40

550400 LGT Bank Liechtenstein . . . . .	255.813,74
560300 Wertpapier VP Bank . . . . .	7.258.830,72
560310 Wertpapiere septo VP Bank . . . . .	5.375.358,47
560400 Wertpapiere LGT Bank . . . . .	19.705.166,09
560410 S Wertpapiere septo LGT Bank . . . . .	4.109.921,51
Total Banken . . . . .	37.342.753,18
Total Flüssige Mittel . . . . .	37.342.753,18
Total Umlaufvermögen . . . . .	37.342.753,18
Total AKTIVA . . . . .	87.698.622,31

	(US \$)	Euros
PASSIVA		
Fremdkapital		
Kreditoren		
172010 Kreditor Prodano . . . . .		8.666,00
172020 Schuld Walter Matt . . . . .		387.120,32
172030 Darlehen Kyra Irish . . . . .		39.400.000,00
440000 Lieferanten . . . . .		7.118,07
450003 Provision Vermögenssteuer . . . . .		94.000,00
Total Kreditoren . . . . .		39.896.904,39
Total Fremdkapital . . . . .		39'896.904,39
Eigenkapital		
100000 Gesellschaftskapital . . . . .		12.500,00
Jahresgewinn / Jahresverlust . . . . .		
140000 Übertragener Gewinn . . . . .		45.178.646,34
Total Jahresgewinn / Jahresverlust . . . . .		45.178.646,34
Total Eigenkapital . . . . .		45.191.146,34
Gewinn . . . . .		2.610.571,58
Total PASSIVA . . . . .		87.698.622,31

2. In die neue Gesellschaft Kyra Investissements S.à r.l. werden eingebracht:

Folgende Aktiva:

Alle Aktiva der zu spaltenden Gesellschaft, mit Ausnahme eines nominalen Betrags von 5.000.000 € (fünf Millionen Euros), der vom Securities septo Konto bei der VP Bank (in der Bilanz am Spaltungsstichtag unter Nr. 560310 aufgeführt) zu nehmen ist.

Folgende Passiva:

Alle Passiva der zu spaltenden Gesellschaft.

Die neue Gesellschaft Kyra Investissements S.à r.l. ist als alleinige Rechtsnachfolgerin der zu spaltenden Gesellschaft anzusehen.

3. In die neue Gesellschaft Walkyra S.à r.l. werden eingebracht:

Folgende Aktiva:

Ein nominaler Betrags von 5.000.000 € (fünf Millionen Euros), der vom Securities septo Konto bei der VP Bank (in der Bilanz am Spaltungsstichtag unter Nr. 560310 aufgeführt) zu nehmen ist.

Keine Passiva.

4. Alle Aktiva oder Passiva der zu spaltenden Gesellschaft zum Spaltungsstichtag, die nicht ausdrücklich einer der beiden neu zu gründenden Gesellschaft zugewiesen sind, gelten als in die Kyra Investissements S.à r.l. eingebracht.

IV. Entwürfe zweier Gründungsurkunden

A. Kyra Investissements S.à r.l.

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Teilhaber der Gesellschaft werden, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „Kyra Investissements S.à r.l.“ gegründet.

Die Gesellschaft kann einen Alleinteilhaber haben durch die Vereinigung aller Anteile in einer Hand. Der Tod oder die Auflösung des Alleinteilhabers bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen, sowie der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichem beweglichem Besitz oder Immobilien, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen. Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle Handlungen, welche direkt oder indirekt mit

der Gründung oder der Beteiligungsübernahme unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, sowie mit der Verwaltung, Kontrolle, Entwicklung und Finanzierung dieser Beteiligungen, verbunden sind, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend als "Société de Participations Financières" betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann seine Mittel insbesondere für die Gründung, Verwaltung, Verwertung und Liquidierung eines Effektenportfolios verwenden, der sich aus Wertpapieren und Patenten jeden Ursprungs zusammensetzt, kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeder Gesellschaft beteiligen, kann durch Einbringen, Zeichnung, feste Teilnahme oder Kaufoption und auf jede andere Weise alle Wertpapiere und Patente erwerben und sie durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders veräußern, kann diese Effekte und Patente verwerten, und den Gesellschaften an denen sie ein geschäftliches Interesse hat Darlehen und sämtliche sonstigen Formen der Unterstützung, Vorauszahlung und Garantien gewähren.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Teilhaber, beschließend wie in Sachen einer Statutenänderung, an jeden beliebigen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Fall mehrerer Geschäftsführer, der Geschäftsführung an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Büros oder Niederlassungen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland haben.

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 12.500,- EUR (zwölftausend fünfhundert Euros) eingeteilt in 250 (zweihundert und fünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je 50,- (fünfzig) Euros, die wie folgt gehalten werden: Herr Walter MATT, ansässig in 11, Werdenbergerweg, FL-9490 Vaduz, Fürstentum Liechtenstein, 250 (zweihundertfünfzig) Anteile.

Alle Anteile wurden voll in bar einbezahlt so dass die Summe von 12.500,-EUR (zwölftausend fünfhundert Euros) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem urkundlich festlegenden Notar bewiesen wurde, was dieser ausdrücklich anerkennt.

**Art. 6.** Das Kapital kann jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Teilhabers oder durch einen Beschluss der Generalversammlung der Teilhaber geändert werden, in Einklang mit Art. 13 dieser Statuten.

**Art. 7.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zu einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft, in direktem Verhältnis zur Gesamtzahl der bestehenden Anteile.

**Art. 8.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile unteilbar so dass nur ein einziger Besitzer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftliche Eigentümer müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Gibt es nur einen einzigen Teilhaber, so sind die von ihm gehaltenen Anteile frei übertragbar.

Gibt es mehrere Teilhaber, so sind die von jedem einzelnen Teilhaber gehaltenen Anteile nur durch Anwendung der Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften übertragbar.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Suspendierung der Zivilrechte, die Insolvenz oder den Konkurs des einzigen Teilhabers oder einer der Teilhaber aufgelöst.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls mehrere Geschäftsführer genannt werden, stellen sie eine Geschäftsführung dar. Der oder die Geschäftsführer müssen nicht unbedingt Teilhaber sein. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit widerrufen werden.

In den Beziehungen mit Drittpersonen haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Vollmachten um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Geschäfte zu tätigen oder gut zu heißen, falls sie in Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen und die Bestimmungen dieses Artikels respektiert worden sind.

Alle nicht ausdrücklich vom Gesetz oder den Statuten der Generalversammlung der Teilhaber vorbehaltenen Befugnisse fallen unter die Zuständigkeit des Geschäftsführers, oder falls mehrere Geschäftsführer genannt wurden, der Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers und, im Fall mehrerer Geschäftsführer, durch die alleinige Unterschrift von irgendeinem Mitglied der Geschäftsführung verpflichtet. Der Geschäftsführer, oder im Fall mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsführung, kann einen Teil seiner oder ihrer Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere spezifisch hierfür bestimmte Vertreter unterbevollmächtigen.

Der Geschäftsführer, oder im Fall mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsführung, bestimmt die Verantwortungen und (gegebenenfalls) die Vergütung dieser Vertreter, die Dauer ihres Mandats sowie alle anderen Bedingungen ihres Mandats.

Im Fall mehrerer Geschäftsführer werden die Entscheidungen der Geschäftsführung mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

**Art. 12.** Für den oder die Geschäftsführer entstehen aufgrund ihres Amtes keine persönlichen Verbindlichkeiten bezüglich der Verpflichtungen die sie regulär im Namen der Gesellschaft eingegangen sind.

**Art. 13.** Der alleinige Teilhaber übt alle Befugnisse aus die ihm von der Generalversammlung der Teilhaber übertragen worden sind. Im Fall mehrerer Teilhaber kann jeder Teilhaber an den gemeinschaftlichen Entschlüssen teilnehmen, welches auch immer die Zahl von Anteilen ist, die er hält. Jeder Teilhaber besitzt Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Anteile. Die gemeinschaftlichen Entschlüsse sind nur dann gültig genommen wenn sie durch Teilhaber getroffen worden sind, die mehr als die Hälfte des Kapitals halten.

Die Entschlüsse, die die Statuten der Gesellschaft ändern, können jedoch nur von einer Mehrheit von Teilhabern getroffen werden, die gemäß den Gesetzesvorschriften mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals halten.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Jahres das mit der Gesellschaftsgründung beginnt und am 31. Dezember 2009 endet.

**Art. 15.** Jedes Jahr, am 31. Dezember, wird der Jahresabschluss erstellt und der Geschäftsführer, oder im Fall mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsführung, bereitet ein Inventar vor, das die Angaben der Werte der Aktiva und Passiva der Gesellschaft beinhaltet. Jeder Teilhaber kann diese Inventare und die Bilanz am Gesellschaftssitz einsehen.

**Art. 16.** Die im Jahresabschluss enthaltenen Bruttogewinne der Gesellschaft bilden, nach Abzug der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Lasten, den Nettogewinn. Vom Nettogewinn werden 5% (fünf von Hundert) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet; diese Verpflichtung endet, wenn und solange die gesetzliche Rücklage 10% (zehn von Hundert) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo der Nettogewinne kann im Verhältnis zu ihrer Teilnahme im Gesellschaftskapital unter den Teilhabern verteilt werden.

**Art. 17.** Zum Zeitpunkt der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche Teilhaber sind oder nicht und welche von dem Teilhabern ernannt werden, die ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmen.

**Art. 18.** Für alles, was nicht durch diese Satzung geregelt ist, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form.

#### *Kosten*

Zum Zweck der Registrierung werden die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten, unter welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung zu Lasten fallen, auf 1.000 € (eintausend Euros) geschätzt.

#### *Entschlüsselung der Teilhaber*

- 1) Die Gesellschaft wird von folgenden Geschäftsführern verwaltet:
  - Herr Bart ZECH, ansässig in 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxemburg
  - Herr Frank WALENTA, ansässig in 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxemburg
  - Herr Helmut TSCHÜTSCHER, ansässig in 11, Werdenbergerweg, FL-9490 Vaduz
- 2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2636 Luxemburg, 12, rue Leon Thyès.  
B. Walkyra S.à r.l.

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Teilhaber der Gesellschaft werden, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „Walkyra S.à r.l.“ gegründet.

Die Gesellschaft kann einen Alleinteilhaber haben durch die Vereinigung aller Anteile in einer Hand. Der Tod oder die Auflösung des Alleinteilhabers bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen, sowie der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichem beweglichem Besitz oder Immobilien, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen. Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung oder der Beteiligungsübernahme unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, sowie mit der Verwaltung, Kontrolle, Entwicklung und Finanzierung dieser Beteiligungen, verbunden sind, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend als „Société de Participations Financières“ betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann seine Mittel insbesondere für die Gründung, Verwaltung, Verwertung und Liquidierung eines Effektenportfolios verwenden, der sich aus Wertpapieren und Patenten jeden Ursprungs zusammensetzt, kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeder Gesellschaft beteiligen, kann durch Einbringen, Zeichnung, feste Teilnahme oder Kaufoption und auf jede andere Weise alle Wertpapiere und Patente erwerben und sie durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders veräußern, kann diese Effekte und Patente verwerten, und den Gesellschaften an denen sie ein geschäftliches Interesse hat Darlehen und sämtliche sonstigen Formen der Unterstützung, Vorauszahlung und Garantien gewähren.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Teilhaber, beschließend wie in Sachen einer Statutenänderung, an jeden beliebigen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Fall mehrerer Geschäftsführer, der Geschäftsführung an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros oder Niederlassungen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland haben.

**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 12.500,- EUR (zwölftausend fünfhundert Euros) eingeteilt in 250 (zweihundertfünfzig) Anteile mit einem Nennwert von je 50,- (fünfzig) Euros, die wie folgt gehalten werden: Herr Walter MATT, ansässig in 11, Werdenbergerweg, FL-9490 Vaduz, Fürstentum Liechtenstein, 250 (zweihundertfünfzig) Anteile.

Alle Anteile wurden voll in bar einbezahlt so dass die Summe von 12.500,- EUR (zwölftausend fünfhundert Euros) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem urkundlich festlegenden Notar bewiesen wurde, was dieser ausdrücklich anerkennt.

**Art. 6.** Das Kapital kann jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Teilhabers oder durch einen Beschluss der Generalversammlung der Teilhaber geändert werden, in Einklang mit Artikel 13 dieser Statuten.

**Art. 7.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zu einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft, in direktem Verhältnis zur Gesamtzahl der bestehenden Anteile.

**Art. 8.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile unteilbar so dass nur ein einziger Besitzer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftliche Eigentümer müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

**Art. 9.** Gibt es nur einen einzigen Teilhaber, so sind die von ihm gehaltenen Anteile frei übertragbar.

Gibt es mehrere Teilhaber, so sind die von jedem einzelnen Teilhaber gehaltenen Anteile nur durch Anwendung der Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften übertragbar.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Suspendierung der Zivilrechte, die Insolvenz oder den Konkurs des einzigen Teilhabers oder einer der Teilhaber aufgelöst.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls mehrere Geschäftsführer genannt werden, stellen sie eine Geschäftsführung dar. Der oder die Geschäftsführer müssen nicht unbedingt Teilhaber sein. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit widerrufen werden.

In den Beziehungen mit Drittpersonen haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Vollmachten um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Geschäfte zu tätigen oder gut zu heißen, falls sie in Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen und die Bestimmungen dieses Artikels respektiert worden sind.

Alle nicht ausdrücklich vom Gesetz oder den Statuten der Generalversammlung der Teilhaber vorbehaltenen Befugnisse fallen unter die Zuständigkeit des Geschäftsführers, oder falls mehrere Geschäftsführer genannt wurden, der Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers und, im Fall mehrerer Geschäftsführer, durch die alleinige Unterschrift von irgendeinem Mitglied der Geschäftsführung verpflichtet. Der Geschäftsführer, oder im Fall mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsführung, kann einen Teil seiner oder ihrer Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere spezifisch hierfür bestimmte Vertreter unterbevollmächtigen.

Der Geschäftsführer, oder im Fall mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsführung, bestimmt die Verantwortungen und (gegebenenfalls) die Vergütung dieser Vertreter, die Dauer ihres Mandats sowie alle anderen Bedingungen ihres Mandats.

Im Fall mehrerer Geschäftsführer werden die Entscheidungen der Geschäftsführung mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

**Art. 12.** Für den oder die Geschäftsführer entstehen aufgrund ihres Amtes keine persönlichen Verbindlichkeiten bezüglich der Verpflichtungen die sie regulär im Namen der Gesellschaft eingegangen sind.

**Art. 13.** Der alleinige Teilhaber übt alle Befugnisse aus die ihm von der Generalversammlung der Teilhaber übertragen worden sind. Im Fall mehrerer Teilhaber kann jeder Teilhaber an den gemeinschaftlichen Entschlüssen teilnehmen, welches auch immer die Zahl von Anteilen ist, die er hält. Jeder Teilhaber besitzt Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Anteile. Die gemeinschaftlichen Entschlüssen sind nur dann gültig genommen wenn sie durch Teilhaber getroffen worden sind, die mehr als die Hälfte des Kapitals halten.

Die Entschlüssen, die die Statuten der Gesellschaft ändern, können jedoch nur von einer Mehrheit von Teilhabern getroffen werden, die gemäß den Gesetzesvorschriften mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals halten.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Jahres das mit der Gesellschaftsgründung beginnt und am 31. Dezember 2009 endet.

**Art. 15.** Jedes Jahr, am 31. Dezember, wird der Jahresabschluss erstellt und der Geschäftsführer, oder im Fall mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsführung, bereitet ein Inventar vor, das die Angaben der Werte der Aktiva und Passiva der Gesellschaft beinhaltet. Jeder Teilhaber kann diese Inventare und die Bilanz am Gesellschaftssitz einsehen.

**Art. 16.** Die im Jahresabschluss enthaltenen Bruttogewinne der Gesellschaft bilden, nach Abzug der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Lasten, den Nettogewinn. Vom Nettogewinn werden 5% (fünf von Hundert) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet; diese Verpflichtung endet, wenn und solange die gesetzliche Rücklage 10% (zehn von Hundert) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo der Nettogewinne kann im Verhältnis zu ihrer Teilnahme im Gesellschaftskapital unter den Teilhabern verteilt werden.

**Art. 17.** Zum Zeitpunkt der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche Teilhaber sind oder nicht und welche von dem Teilhabern ernannt werden, die ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmen.

**Art. 18.** Für alles, was nicht durch diese Satzung geregelt ist, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form.

#### *Kosten*

Zum Zweck der Registrierung werden die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten, unter welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung zu Lasten fallen, auf 1.000 € (eintausend Euros) geschätzt.

#### *Entschließung der Teilhaber*

- 1) Die Gesellschaft wird von folgenden Geschäftsführern verwaltet:
  - Herr Bart ZECH, ansässig in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxemburg
  - Herr Frank WALENTA, ansässig in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxemburg
  - Herr Helmut TSCHÜTSCHER, ansässig in 11, Werdenbergerweg, FL-9490 Vaduz
- 2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2636 Luxemburg, 12 rue Léon Thyès.

Sonstige Übergangsbestimmungen werden durch die außerordentliche Generalversammlung bestimmt werden, die über die Annahme dieses Spaltung zu befinden hat, die einen Monat nach der Veröffentlichung dieses Spaltungsplans im Amtsblatt C abgehalten werden wird.

Die Geschäftsführung der zu spaltenden Gesellschaft  
Unterschriften

Référence de publication: 2008158641/318/380.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05668. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080187624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

#### **Vianden Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.209.

#### — EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 juillet 2008 que, sur base de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société VIANDEN INVESTMENT SA,  
du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg  
au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2008157242/1334/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01999. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080185841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Rhein Asset Management (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.163.

Im Jahre zweitausendacht, am vierten September.

Vor Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Rhein Asset Management (Lux) S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.163, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 23. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2361 vom 19. Dezember 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean-Michel MERIENNE, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sandra SCHENK, Privatbeamte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Christian KRATZ, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in Ahaus (Deutschland).

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1.- Abänderung von Artikel 7, Absatz 1 der Satzungen.

2.- Änderung der Zeichnungsberechtigung der Verwaltungsratsmitglieder und Abänderung von Artikel 15 der Satzungen.

3.- Abänderung des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft.

4.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Artikel 7, Absatz 1, der Satzungen wie folgt abzuändern:

" **Art. 7. Aktionärsversammlung (Absatz 1).**

7.1. Die jährliche Hauptversammlung der Gesellschaft findet in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft in Wasserbillig/Mertert am letzten Mittwoch des Monats Juni um 15 Uhr statt. Falls an diesem Tag in Luxemburg die Banken nicht geöffnet sind, wird die jährliche Hauptversammlung am nächsten Bankgeschäftstag abgehalten."

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, dass die Gesellschaft ab sofort durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Personen verpflichtet wird.

*Dritter Beschluss*

In Folge des vorangehenden Beschlusses beschliesst die Versammlung Artikel 15 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 15. Zeichnungsberechtigung.** Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Personen verpflichtet."

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches am 23. Oktober 2006 begonnen und am 31. Dezember 2006 geendet hat so abzuändern, dass es rückwirkend am 15. November 2006 begann und am 31. Dezember 2007 endete.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Michel Merienne, Sandra Schenk, Christian Kratz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 septembre 2008. LAC/2008/37583. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008158551/202/66.

(080187820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 124.024.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HEWLETT-PACKARD LTE B.V., a company incorporated under the laws of Netherlands, having its registered office in 16, Startbaan, 1187XR Amstelveen, The Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel Amsterdam under number 10044970,

here represented by Ms Gabrielle Fatone, maître en droit, residing in Bertrange,

by virtue of a proxy given under private seal in Amstelveen, The Netherlands, on 24 October 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, acting as the sole shareholder of HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, incorporated pursuant to a notarial deed on 23 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 April 2007, number 531, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 124.024 (hereinafter the "Company") the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of 22 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 September 2007, number 2041.

Such appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, to ZA Hiereboesch & Pafebruch, Vegacenter, 75, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen with effect as of 24 November 2008.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder of the Company resolves to amend article 5, §1, of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Capellen. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The costs expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEWLETT-PACKARD LTE B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 16, Startbaan, 1187XR Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée au Kamer van Koophandel Amsterdam sous le numéro 10044970, ici représentée par Mademoiselle Gabrielle Fatone, maître en droit, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amstelveen, Pays-Bas, en date du 24 Octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué, agissant en tant que seul associé de HEWLETT-PACKARD LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 avril 2007, numéro 531, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.024 (ci-après la "Société") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 22 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 2007, numéro 2041.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle du 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg-Gasperich, au ZA Hiereboesch & Pafebruch, Vegacenter, 75, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen avec effet au 24 novembre 2008.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5, §1, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Capellen. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève à approximativement mille trois cent euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gabrielle Fatone et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008. LAC/2008/46509. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008157817/7241/87.

(080186456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

**The Firm S.A., Société Anonyme,  
(anc. Laco Information Services S.A.).**

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 4, Am Eck.

R.C.S. Luxembourg B 88.300.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Il résulte d'un acte rectificatif reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008, LAC/2008/47967.

Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, avec adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adélaïde, déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 22 octobre 2008 et il déclare avoir représenté l'actionnaire unique lors de la même Assemblée. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 28 octobre 2008, avec les relations suivantes: LAC/2008/43680.

Il déclare ensuite que lors dudit acte, des erreurs matérielles se sont glissées dans la TROISIEME RESOLUTION et la QUATRIEME RESOLUTION. A cet effet il y a lieu de modifier lesdites résolutions comme suit:

*"Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission du Conseil d'Administration actuel à savoir:

- Madame Elisabeth DEBRUYN;
- Monsieur Luan GAS; et
- la société de droit belge LACO S.A.

avec effet immédiat et l'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée accepte également la démission de Monsieur Luan GAS en tant qu'administrateur-délégué avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

comme suit:

- Monsieur Stefan MEUWISSEN, peintre indépendant, née le 15 septembre 1986 à Genk (Belgique), demeurant à B-3600 Genk, Bretheistraat 93;
- Monsieur Ignace MEUWISSEN, administrateur, né le 29 juillet 1965 à Genk (Belgique), demeurant à L-9157 Heiderscheid, Am Eck 4;
- Madame Naomi EL HAIMER, administrateur, née le 7 avril 1976 à Marrakech (Maroc), demeurant à MA-40000 Marrakech, Marrakech Plaza, Avenue Mohamed V (Gueliz), Imm. B2/B2 (2ème étage).

Monsieur Stefan MEUWISSEN, prénommé, est également nommé en tant qu'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Luan GAS, prénommé.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012."

*"Quatrième résolution (première partie)*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel à savoir:

La société de droit luxembourgeois ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises avec effet immédiat et l'assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour."

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008157448/5770/46.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05166. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Leo Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.391.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 octobre 2008*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Benoît PARMENTIER de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 octobre 2008.

- Madame Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, avec effet au 31 octobre 2008, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2009.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la Société comme suit:

\* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

\* Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

LEO PARTICIPATIONS S.A.

O. OUDIN / A. RENARD

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'administration*

Référence de publication: 2008158978/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

### **Association du Personnel Etatique Auprès de Servior, Association sans but lucratif,**

**(anc. Association du Personnel du Centre du Rham).**

Siège social: L-2663 Luxembourg, 61, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg F 3.886.

Après la délibération de l'Assemblée générale en date du 22 mai 2007, le comité de l'APCR présente la modification de ses nouveaux statuts:

#### **CHANGEMENT DES STATUS DE L'ASS DU PERSONNEL DU CENTRE DU RHAM VERSION 2 DU 16.4.07**

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les soussignés et tous ceux qui seront admis dans la suite, une association sans but lucratif sous la dénomination "ASSOCIATION DU PERSONNEL ETATIQUE AUPRÈS DE SERVIOR" A.S.B.L. L'Association a son siège à Luxembourg il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision des associés. Sa durée est illimitée.

#### **Chapitre 2.-**

**Art. 2.** Ass. représente le personnel selon art. 36 de la représentation du personnel prévu par la loi du 14.12.83 dans le Statut Général.

Ainsi que par le règlement grand-ducal du 5 mars 2004 relatif à la représentation du personnel au sein des administrations, services et établissements publics de l'état.

#### **Chapitre 3.- Composition, Affiliation, Démission, Exclusion**

**Art. 4.** Le nombre des membres associés ne peut être inférieur à 20. Peuvent s'affilier à l'association tous les membres du personnel étatiques travaillant chez Servior, ainsi que tout personnel du régime privée en activité ou retraité. Tout en sachant que le personnel du régime privée n'as pas accès au structures du comité de l'association

**Art. 8.** Tous les membres ont un droit de vote égal à l'Assemblée Générale. Seulement les membres du statut étatique ont le droit de poser leur candidature pour le comité.

#### **Chapitre 4.- Cotisations et autres recettes, Année sociale**

**Art. 9.** Pour faire face à ses dépenses, l'association perçoit annuellement une cotisation qui ne peut dépasser 100,- euros par membre.

#### **Chapitre 5.- Administration**

**Art. 10.** Les affaires de l'association sont gérées par un comité. Le comité se compose d'un Minimum de 7 et d'un maximum de 20 membres.

### Chapitre 8.- Disposition divers

**Art. 24.** En cas de dissolution de l'association, ses biens sont affectés au fonds de l'œuvre de secours de la C.G.F.P.

Référence de publication: 2008159046/8750/37.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02631. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

#### **Brisbane International Valves S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.599.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2008*

1. L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Alexis KAMAROWSKY, Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO et Jean-Marc DEBATY de leur mandat d'administrateur.

2. L'assemblée accepte la démission de la société Luxembourg International Consulting S.A., en abrégé Interconsult de son mandat de commissaire aux comptes.

3. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg,

4. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

5. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008157252/534/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

#### **Metaform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.245.

L'Assemblée est ouverte à 14 heures.

#### *Ordre du jour*

- Cessions de parts

- Démission.

Les associés suivants sont présents:

Monsieur CORREIA PIRES Carlos Manuel, domicilié 23, rue du Coin à B-6780 LONGEAU . . . . . 10 parts sociales

Monsieur AGAAJANI Shahram, demeurant 15, rue Joseph Leydenbach à L-1947 Luxembourg . . . . . 10 parts sociales

Monsieur CRUCHTEN Thierry, domicilié 47, rue de Limpach à L-4467 SOLEUVRE . . . . . 10 parts sociales  
30 parts sociales

Avec effet au 31 juillet 2008, Monsieur CORREIA PIRES Carlos Manuel, précité, cède 5 parts sociales à Monsieur AGAAJANI Shahram, précité, pour le prix total de 2.500 € (soit 500 € la part).

Avec effet au 31 juillet 2008, Monsieur CORREIA PIRES Carlos Manuel, mentionné ci-dessus, cède 5 parts sociales à Monsieur CRUCHTEN Thierry, précité, pour le prix total de 2.500 € (soit 500 € la part).

Suite à ces cessions, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur AGAAJANI Shahram, sus-mentionné . . . . .	15 parts sociales
Monsieur CRUCHTEN Thierry, prédit . . . . .	15 parts sociales
	30 parts sociales

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Monsieur CORREIA PIRES Carlos Manuel, prédit, en tant que gérant, avec effet au 31 juillet 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 15 heures.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2008.

CORREIA PIRES Carlos Manuel / CRUCHTEN Thierry / AGAAJANI Shahram

Référence de publication: 2008157453/612/31.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Organdi Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.694.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit :

\* Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

\* Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

\* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, Rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2008.

ORGANDI IMMOBILIERE S.A.

C. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008157238/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Carmatel Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.111.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 19 novembre 2008*

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

\* Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L- 1882).

Certifié sincère et conforme  
CARMATEL HOLDING S.A.  
C. BITTERLICH / A. VIGNERON  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008157237/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Steeg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 116.815.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 octobre 2008 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de Mr Philippe Pedrini, demeurant au 27, rue de la Gare, L-8229 Mamer en tant qu'administrateur de la société.

2. L'Assemblée confirme la démission de la société Altuma SA, ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, numéro RC Luxembourg B 97.407 en tant qu'administrateur de la société.

3. L'Assemblée confirme la nomination de la société El Karam Finance & Management LTD, ayant son siège social à Level 2 Alexander House, 35 Cybercity, Ebène, Ile Maurice, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2011.

4. L'Assemblée confirme la nomination de la société Beltra LTD, ayant son siège social à Level 2 Alexander House, 35 Cybercity, Ebène, Ile Maurice, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2011.

5. La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

*Pour Hoogewerf & Cie*

*Agent domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008158392/634/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

**Apache Luxembourg Holdings I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 165.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.955.

—  
*Extrait de la résolution unique prise lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 novembre 2008*

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 3 novembre 2008, il a été décidé:

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10 rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L- 1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

*pour Apache Luxembourg Holdings I S.à r.l.*

Services Généraux de Gestion

Hermans Thierry / Pham Alex

Référence de publication: 2008157241/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.